RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège
Val de Voise
Gallardon

Le Principal

Affaire suivie par :
Isabelle ALAMICHEL
Tél : 02 37 33 38 20
ce.0280701k@ac-orleans-tours.fr

1 Place Saint-Luc
28320 GALLARDON

Gallardon, le lundi 11 juillet 2022

euroscol

E3d « ENGAGEMENT »

VOYAGE SCOLAIRE FACULTATIF- NIMES 2023
Règlement de la consultation et cahier des charges

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Collège Val de Voise
28320 Gallardon

Représenté par M. Treuillard Alexandre, principal
Comptable assignataire :
Madame Mélanie BIGNON, agent comptable du lycée Jehan de Beauce à Chartres

Article 2 – Mode de passation du marché

Mode de passation du marché :

Marché passé selon une procédure adaptée conformément à la nouvelle règlementation en vigueur depuis le 01 Janvier 2022. Nouveaux seuils qui seront en vigueur pendant deux ans, jusqu'au 31 décembre 2023. Seuil des marchés publics de fournitures et de services de l'état 2020-2021 (139 000 € HT) et 2022-2023 (140 000 € HT).

Modalités d'envoi :

Offres à déposer sous forme dématérialisée sur la consultation du collège Val de Voise correspondant à l'objet du marché et figurant sur la plateforme de publication du site de l'AJI à l'adresse suivante : https://aji-france.com/

Adresse de réception :

Les offres devront être libellées à l'attention du :

Collège Val de Voise
(Marché Voyage Nîmes)
A l'attention de M. Treuillard
1 place St Luc
28320 Gallardon

Article 3– Objet du marché

Voyage pédagogique regroupant l'histoire antique et médiévale à Nîmes.

Date : du dimanche 04 Juin au vendredi 09 Juin 2022.

Lieu : itinéraire suivi : Orléans / Clermont-Ferrand / Montpellier / Sommières
Point d'arrêt éventuel : Aire du centre de la France / Viaduc de Millau

Effectifs : 50-54 élèves et 5 accompagnateurs

Un devis devra être établi pour chacune des options d'effectifs. L'effectif étant susceptible de subir des variations.

LOT N°1:

Voyage Nîmes et sa région : le Gard et l'Hérault. 4 au 9 juin 2023

Classe concernées : 2 classes de ***6ème***. (entre 50 et 54 élèves)

Professeur organisateurs et accompagnateurs : (5 encadrants)
M. Meunier (HG), M. Pion (HG), Mme Muret (EPS), Mme Blanchoin (EPS), Mme Maury (EPS)

Mode de transport : 1 chauffeur avec bus.
Hébergement : Centre d'hébergement ou hôtel.

Voyage pédagogique en lien avec les programmes scolaires :
- **Histoire :** Antiquité romaine + Architecture religieuse au Moyen-Âge.
- **Géographie :** Aménagement du littoral. Croisière sur le Petit Rhône + Les Salins à Aigues-Mortes + la Grand-Motte.
- **EPS** : Canoë/Kayak sur le Virdoule à Sommières.

Programme du séjour :

- **1er jour. Dimanche 4 juin 2023.**
  Départ de Gallardon à 7 h.
  Arrivée à Sommières vers 18 h.

- **2ème jour. Lundi 5 juin 2023.**
  Matin : Visite audioguidée des arènes de Nîmes + film historique« Nemausus » dans la Maison Carrée + Visite libre des jardins de la Fontaine.
  Après-midi : Visite du pont du Gard l'après-midi (Musée de la Romanité + Ludo + visite libre du site).

- **3ème jour. Mardi 6 juin 2023.**
  Matin : Visite libre d'Aigues-Mortes (remparts + la tour de Constance + ville intra-muros) + les Marais Salins en petit train.
  Après-midi : Croisière en Camargue sur le Petit Rhône à bord du Tiki III (durée 1 h 30) + visite libre de la Grande-Motte.

-

- **4 ème jour. Mercredi 7 juin 2023.**
  Matin : Visite d'Ambrussum (34400 Villetelle) avec atelier initiation à l'archéologie (1 h avec un groupe) + visite du musée (1 h avec l'autre groupe).
  Après-midi : Canoë / kayak sur le Virdoule. KAYAK TRIBU 30260 Saint-Clément.

- **5ème jour. Jeudi 8 juin 2023.**
  Matin : Visite guidée avec questionnaires de Saint-Guilhem-le-Désert.
  Après-midi : Visite guidée de la grotte des Demoiselles.
  Soirée : Piscine + repas romain à l'hébergement + déguisement à la romaine.

- **6ème jour. Vendredi 9 juin 2023.**
  Départ de Sommières vers 7 h30 / 7 h 40.
  Arrivée à Gallardon vers 18 h 30. **Fin du séjour.**

Prestations :

L'offre doit prévoir une prestation « tout compris ». Toutes les visites seront prépayées par l'organisme.

Annulation :

L'offre doit prévoir une assurance annulation permettant le remboursement des familles en cas d'empêchement, de maladie …
L'offre doit prévoir une assurance annulation pour le groupe.

Article 4 – Assurance

Les candidats doivent justifier d'une assurance tous risques contractés auprès d'une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l'exécution de la prestation. Cette assurance devra notamment couvrir la garantie responsabilité civile et individuelle, l'assistance rapatriement et la perte de bagages.
En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du candidat.

Article 5 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres

- Présentation de l'offre : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code de tourisme.
- Contenu de l'offre : celle-ci devra prendre la forme d'un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, repas, entrées de musée, visites guidées, ou autres)
- L'offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage.
- Date limite d'envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le mardi 30 août 2022 à 12h sur la plateforme de publication.

Article 6 – Critères utilisés pour la sélection des offres

Prix	30 %
Qualité des prestations (notamment transport, hébergement)	25 %
Intérêt culturel, pédagogique des visites et circuits proposés	35 %
Présentation de l'offre	10 %

Article 7 – Validité des offres

Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.

Article 8– Notification et conclusion du marché

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site https://aji-france.com/ vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le candidat devra fournir (art. 45 et 46 du code des marchés publics) :

- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir
- Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard du code du travail
- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation visée aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail
- L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes
- Une attestation que l'entretien de la « flotte » est conforme à la règlementation en vigueur.
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile autocariste pour la période considérée
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- Une copie de l'inscription au registre du commerce

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre le collège Val de Voise à Gallardon et le voyagiste à hauteur de ses besoins propres.

Article 9– Mode de règlement et délai de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif. L'offre devra présenter explicitement le calendrier de paiement.

Le solde sera versé lors de la remise des documents de voyage sur présentation d'une facture via Chorus Pro.

Les factures devront comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

-la référence au présent marché,
-la référence au contrat,
-les coordonnées bancaires/postales du titulaire au format SEPA.

Le principal,
Alexandre Treuillard.

COLLEGE DU VAL DE VOISE - Le Principal - 28320 GALLARDON